



MÉMO

PAR COURRIEL

À : Tous les membres

De : L'équipe des relations de travail

Date : Le 26 janvier 2017

Objet : **Propos erronés – Chronique de Mario Girard, *Une tranche de vie de Lise Dion pour 66 \$*, publiée dans *La presse+* le 26 janvier 2017**

Chers membres,

Dans la chronique citée en objet, il est erronément affirmé que la nouvelle entente collective signée entre Radio-Canada et l'UDA trouve application à l'égard des productions des membres de l'AQPM plus particulièrement, le tarif applicable aux artistes venant faire la promotion de leurs activités artistiques.

Nous tenons à vous rappeler que seules les ententes négociées par l'AQPM sont applicables à nos membres. Par conséquent, le tarif négocié par l'UDA pour tout artiste qui vient promouvoir un produit ou un événement n'est pas applicable lorsque ce dernier rend ses services dans le cadre d'une œuvre audiovisuelle produite par un membre de l'AQPM.

Par ailleurs, nous avons rapporté ces propos erronés à *La Presse* et demandé à ce qu'un *erratum* soit publié, et ce, pour éviter toute confusion.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1

514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel, incluant tout document joint, peut contenir de l'information confidentielle, protégée par la Loi et le secret professionnel. Il s'adresse exclusivement au destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel. Toute reproduction ou retransmission de ce courriel est strictement interdite. Merci de votre collaboration.